



**CHAMBRES
D'AGRICULTURE**
ASSEMBLÉE
PERMANENTE

Communiqué de presse

Paris, le 10 février 2010

Solaire photovoltaïque : Les Chambres d'agriculture demandent un nouveau texte !

Les Chambres d'agriculture souhaitent une clarification urgente des règles applicables aux projets d'installation déposés sur la période dite « transitoire » et une révision des nouvelles conditions applicables à partir du 11 janvier.

La parution, mi-janvier, des **nouvelles conditions d'achat de l'électricité** produite par des **panneaux solaires photovoltaïques** a jeté le trouble sur toute une filière, jusque là volontariste pour atteindre les objectifs nationaux et européens en matière d'énergie renouvelable.

En annonçant une baisse de l'ordre de 30 %, ces nouveaux tarifs sonnent comme **un coup d'arrêt à de nombreux projets** sur les bâtiments d'exploitation **portés par des agriculteurs dans le cadre de leur activité agricole**. Ils vont de surcroît encourager **le développement de centrales au sol** alors que tout le monde s'accorde désormais à considérer l'artificialisation des terres agricoles comme un fléau qui pourrait jusqu'à remettre en cause, à terme, le maintien et le développement de la production agricole.

Il est désormais urgent **d'apporter des réponses claires aux agriculteurs** porteurs de projets :

- Sur le devenir des dossiers dont la demande d'achat de l'électricité a été formulée entre le 1^{er} novembre 2009 et le 11 janvier 2010, qui doivent être honorés sur les bases connues à cette période.
- Sur tous les projets à utilisation agricole, qui doivent être pris en compte après le 11 janvier 2010 sur la base de 50 € / kwh.

Les dernières tergiversations au sein du Conseil Supérieur de l'Énergie, réuni hier et dans lequel Didier Marteau a vivement réagi en tant que représentant des Chambres d'agriculture, nous incitent à **demander la parution urgente d'un nouveau texte** qui réponde à ces demandes.

« Dans le contexte économique actuel, ce nouveau texte pourrait être l'occasion pour le gouvernement français de revoir sa copie. En l'état, celle-ci conduit à priver non seulement les agriculteurs d'un complément pour entretenir et investir dans les bâtiments agricoles, mais plus globalement d'une source d'énergie renouvelable pour nos concitoyens » a déclaré Guy Vasseur, président des Chambres d'agriculture.

Contacts Presse

Assemblée Permanente des Chambres d'agriculture
Marie BESSON – Tél : 01 53 57 11 37 – Port : 06 88 75 96 56
marie.besson@apca.chambagri.fr

Agence Albertine & Media - Tél : 01 48 24 04 50
Bertrand de Tilleul – Port : 06 10 34 60 46
b.detilleul@albertine-media.fr